

# Les travaux de la maison de santé avancent bon train



Une réunion bien au frais dans le château de Montseveroux.

Lundi dernier les membres du conseil communautaire étaient réunis à Montseveroux.

Suite à la modification de certains éléments concernant la future maison de santé, un permis de construire modificatif devra être déposé en mairie de Beurepaire. Il s'agit en rez-de-chaussée de la transformation des locaux déclaré initialement pour un cabinet dentaire, de la modification de la surface du tènement, de la modification du REZI (coefficient de résistance aux eaux de surface), une portion du terrain pouvant être touchée en cas de montée des eaux d'un bief de l'Oron situé à proximité, et de l'adjonction de 4 places de parking supplémentaires. Concernant ces travaux, une information a été fournie sur leur avancement : 2/3 des bâtiments sont couverts, les huisseries sont posées dans la même proportion, 1/3 des cloisons sont réalisés et la pose des carrelages devrait commencer ces jours-ci.

Par ailleurs, un avenant à la convention d'objectifs établi avec l'Ageden, dans le cadre des actions à mener pour la transition énergétique, a été approuvé suite aux nouvelles orientations de la politique de la Région. Les actions engagées visaient à la mise en place de permanences info énergie, à la participation au défi class'énergie avec les jeunes, à la tenue de soirées thermographiques permettant de détecter les pertes de chaleur et à l'instauration de permanences thermokit. Cette convention est prévue pour trois années pour un montant de 5 500 € par an pour la CCTB.

### Des subventions

Autre point à l'ordre du jour : un avenant aux frais de fonctionnement du GPRA (Grand Projet Rhône-Alpes) a été validé. Cette instance a pour but d'intervenir sur le développement économique circulaire via l'écologie industrielle et le développement du report modal généralisé dans tout l'espace Rhône Médian. Par ailleurs, pour les actions envisagées par la communauté de communes, le GPRA pourrait débloquer 50 % de subventions régionales. La participation financière de la CCTB fixée à 8 916 € pour 2017 est donc entérinée.

Enfin, dans le cadre des opérations de voirie effectuées sous mandat pour le compte de la commune de Revel-Tourdan, les travaux étant terminés le bilan financier de l'opération a été validé. La commune concernée devra donc s'acquitter des frais engagés pour son compte, soit 2 766,88 € HT. Dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments, deux dossiers, ayant obtenu l'agrément de l'ANAH, d'aide au financement ont été validés, pour un montant de 500 € chacun.